



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA NIÈVRE

### TITRES DE VOYAGE POUR REFUGIES POLITIQUES TITRES DE VOYAGE POUR APATRIDES

Premier demande / Renouvellement / Duplicata

*Aucun dossier incomplet ne sera accepté*

De façon à faciliter le traitement du dossier, merci de ne pas utiliser d'agrafes

#### LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Vous êtes domiciliés à Nevers : vous devez vous adresser à la préfecture au guichet des étrangers

Vous êtes domiciliés à Cosné Cours sur Loire : Vous devez vous adresser à la sous préfecture de Cosne cours sur Loire

Pour les autres cas : vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile

#### LISTE DES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUT DOSSIER (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS)

**2 photographies d'identité** : identiques, bien contrastées, tête nue, de face sur fond clair

##### Première demande

- ◆ Carte de séjour uniquement

##### Autre demande

- ◆ Carte de séjour ou récépissé en cours de validité

##### Pour un dépôt du dossier à la Préfecture :

- ◆ Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse

##### Justificatif d'état civil:

- ◆ Acte de naissance de l'OFPRA
- ◆ Si enfants, acte de naissance de l'OFPRA de chaque enfant + certificat administratif délivré par l'OFPRA
- ◆ Certificat de scolarité de l'année en cours de vos enfants ou carnet de santé pour les enfants de moins de 3 ans

##### Justificatifs du statut:

- ◆ Certificat de réfugié même s'il n'est plus en cours de validité ou lettre de l'OFPRA ou de la commission de recours vous reconnaissant le statut
- ◆ En cas de divorce ou de séparation des parents : jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale

##### Justificatif d'état civil :

- ◆ Si célibataire, votre acte de naissance et les actes de naissance de tous vos enfants
- ◆ Si marié, acte de naissance, acte de mariage et éventuellement actes de naissance des enfants (ou livret de famille)
- ◆ Si divorcé ou en cours de séparation : jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation

N.B. : Les actes d'état civil en langue étrangère devront être accompagnés de leur traduction en français effectuée par un interprète agréé

##### Ancien titre de voyage si renouvellement

##### Fiscalité :

- ◆ Timbre OMI 8 euros

##### Pour une inscription d'un enfant sur le titre de voyage de l'un des parents : (un dossier par enfant)

- ◆ 2 photos d'identité (petit format)
- ◆ Acte de naissance délivré par l'OFPRA
- ◆ Copie intégrale d'acte de naissance pour les enfants nés en France
- ◆ Certificat administratif délivré par l'OFPRA
- ◆ Carte de séjour des parents
- ◆ Certificats de scolarité des 2 dernières années
- ◆ Carnet de santé pour les enfants de moins de 3 ans
- ◆ Présence obligatoire de l'enfant

NB : L'enfant doit être titulaire d'un DCEM ou d'un TIR

Au-dessus de 15 ans, un titre de voyage personnel devra être demandé